

Matière: Dinim - Rubrique: Fêtes

Chapitre: Soucot - Thème : les arba minim - Auteur: Eliahou Lilti

Titre: Exprimer la mitsva par la liberté de ses mains



Introduction

Cette étude va tenter d'éclairer la signification du balancement (fait de secouer ou d'agiter) -ni'nou'a (pluriel: ni'nou'im)- des quatre espèces -arba' minim-, pendant la fête de soukkot.

En général, le balancement des quatre espèces est pour chacun de nous un acte assez énigmatique. Il nous paraît donc approprié d'éclairer le sens de cette pratique à la lueur des textes talmudiques, afin de rendre vivant pour nous, cet acte apparemment étrange.

Cette étude se limite aux sources du Talmud de Babylone, mais il est possible que le Talmud de Jérusalem adopte une lecture quelque peu différente sur le sens du balancement¹.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut rappeler que min haTora, -selon la Tora, il suffit de tenir les quatre espèces dans ses mains, pour s'acquitter de la mitsva de nétilat loulav-tenir le loulav. La guemara (rapportée également par le Choul'hane arou'h et les posskim -décisionnaires²-), le dit explicitement:

תלמוד בבלי סוכה דף מב עמוד א

מדאגבהיה נפק ביה

Talmud traité Souca 42 a

Dès qu'il saisit les quatre espèces, il s'acquitte de la mitsva.

Précisons que, dans le vocabulaire de la guemara, le mot loulav désigne les arba minim -quatre espèces-. On peut le constater dans le texte de la bénédiction qui précède la mitsva de "tenir les quatre espèces": "al netilat loulav" qui signifie littéralement "de prendre le loulav".

¹ Voir not. Ran sur le Rif Souka 18 b extrait "amar Rava", et Choul'hane arou'h Ora'h 'hayim chap. 651 § 9, et Michna beroura ad hoc.

² Voir Choul'hane arou'h Ora'h 'hayim chap. 651 § 4 et Touré Zahav § 4 ad hoc.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur www.melamed.fr



Notes de l'enseignant

Talmud traité Souca 42 a



Les sources dans la loi orale

תלמוד בבלי סוכה דף לז ב' לח א'

משנה. והיכן היו מנענעין? בהודו לה' תחילה וסוף, ובאנא ה' הושיעה נא, דברי בית הלל, ובית שמאי אומרין: אף באנא ה' הצליחה נא. [...]

גמרא. [...] תנן התם: שתי הלחם ושני כבשי עצרת כיצד הוא עושה? מניח שתי הלחם על גבי שני הכבשין, ומניח ידו תחתיהן ומניף, ומוליך ומביא, מעלה ומוריד, שנאמר [שמות כט, כז] אשר הונף ואשר הורם. אמר רבי יוחנן: מוליך ומביא - למי שהארבע רוחות שלו, מעלה ומוריד - למי שהשמים והארץ שלו. במערבא מתנו הכי, אמר רבי חמא בר עוקבא אמר רבי יוסי ברבי חנינא: מוליך ומביא - כדי לעצור רוחות רעות, מעלה ומוריד - כדי לעצור טללים רעים. אמר רבי יוסי בר אבין, ואיתימא רבי יוסי בר זבילא: זאת אומרת שירי מצוה מעכבין את הפורענות. שהרי תנופה שירי מצוה היא, ועוצרת רוחות וטללים רעים. ואמר רבא: וכן בלולב. רב אחא בר יעקב ממטי ליה ומייתי ליה, אמר: דין גירא בעיניה דסטנא. [...]

Talmud Souca 37 b et 38 a

Michna: A quel endroit (du hallel) fait-on le balancement? A "Hodou lachem..." -Louez Hachem...- en début et fin (du hallel), et à "Ana hachem hochia na" -De grâce, Hachem, sauve nous-, selon l'opinion de Beth Hillel. Beth Chamay disent: même à "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite-. ...

Guemara: ... On a enseigné là bas (Traité Ména'hot 61 a): Comment procède-t-on au balancement des deux pains et deux moutons (que l'on offre au Beth Hamikdache à la fête de chavouot)? Il pose les deux pains sur les deux moutons, puis il place ses bras en dessous, puis il les (soulève et les) balance ainsi: vers l'avant vers l'arrière (et gauche-droite), puis vers le haut et vers le bas, comme dit le verset (Exode 29, 27) "qu'on a balancé et porté vers le haut".

Rabbi Yo'hanane dit: il balance dans les directions avant-arrière (et gauche-droite), à l'intention de Celui qui possède les quatre points cardinaux. Il déplace vers le haut et vers le bas, à l'intention de Celui qui possède ciel et terre.

En Erets Israël on l'enseigne ainsi: Rabbi 'Hama bar Oukva dit au nom de Rabbi Yossi bar 'Hanina: il balance dans les directions avant-arrière (et gauche droite), afin d'arrêter les vents mauvais; il balance vers le haut et vers le bas afin d'arrêter les mauvaises rosées.

Rabbi Yossi Bar Avine dit au nom de Rabbi Yossi bar Zevila: on peut en déduire que le restant d'une mitsva (ndlr: voir supra l'explication de cette expression) repoussent le châtement. En effet, le balancement (des deux pains et deux moutons) est un restant de mitsva et pourtant, il arrête les vents mauvais et les mauvaises rosées.

Rava dit: Il en va de même pour les quatre espèces.

Rav A'ha bar Yaacov disait, en balançant les quatre espèces: C'est une flèche dans les yeux de satan. [...]]

Traité Souca 37 b
et 38 a



Analyse

I. QUESTIONS

L'ensemble de cet extrait de la michna et de la guemara est assez énigmatique et même un peu déroutant de par l'usage de notion très diverses dans un même passage. Il suscite les questions suivantes:

1. Sens et origine des balancements des arba minim

Nous savons qu'il suffit de tenir les quatre espèces pour s'acquitter de la mitsva de "nétilat loulav" -saisir les quatre espèces-. Il est donc assez étonnant que la Michna rajoute une obligation de balancement qui n'est pas nécessaire à l'accomplissement de la Mitsva "min ha-Tora" selon la Tora. Le fait que la Tora n'impose pas le balancement dans les conditions sine quoi non de l'accomplissement de la mitsva de nétilat loulav, rend encore plus aigüe la question de son origine.

2. Sens du choix des versets du hallel pendant la lecture desquels on doit effectuer un balancement et sens de la controverse entre Beth Hillel et Beth Chamay.

La récitation du hallel se fait en tenant les quatre espèces dans les mains. La michna nous enseigne à quel moment de la lecture on doit faire le balancement.

Il faut comprendre le sens du choix du verset du hallel "Hodou lachem ki tov ki léolam 'hasdo" -Louez Hachem car il est bon, car sa bonté est éternelle-, pendant la lecture desquels on doit effectuer un balancement. Il faut également comprendre pourquoi Beth Hillel et Beth Chamay s'opposent quant au balancement à "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite- et s'accordent quant à "Ana hachem hochia na" -De grâce, Hachem, sauve nous-.

3. Sens des balancements à l'intention de Celui qui détient ciel et terre et afin de se protéger des mauvais vents et rosées.

Il faut expliquer le sens du rapport posé par la guemara entre le balancement des deux pains et deux moutons et l'idée du balancement à l'intention de Celui qui détient les quatre points cardinaux et ciel et terre. Le rapport est obscur car on ne voit pas le lien entre l'idée que ciel et terre et les quatre directions appartiennent à Hachem et les offrandes de la fête de chavout qui sont les deux pains et deux moutons. L'idée que ciel et terre et les quatre directions appartiennent à Hachem est une vérité absolue et qui peut concerner toutes les mitsvot. Il faut donc comprendre sa présence particulière dans le cas des offrandes de chavou'ot. Il en va de même pour le rapport entre le balancement et la protection des mauvais vents et rosées: l'idée que Dieu est le maître de la nature, n'a pas de rapport particulier avec les offrandes de chavout.

4. Sens de la notion de "chéyaré mitsva" - restant de mitsva-

Voici l'explication de Rachi quant à la notion de restant de mitsva:

רש"י מסכת סוכה דף לח א' ד"ה שירי מצוה

שירי מצוה - מצוה שהיא שירים, שאינה עיקר לעכב כפרה, אף על פי כן חשובה היא לעכב את הפורענות.

Rachi sur Souca 38 a

Le restant d'une mitsva: Une mitsva restantelle, qui n'est pas indispensable pour obtenir le pardon occasionné par l'offrande (des deux pains et deux moutons), a toutefois une importance pour empêcher l'application de châtements.

Rachi explique l'expression restant de mitsva par le fait que l'absence du balancement des deux pains et des deux moutons n'invalide pas l'offrande et le pardon qu'elle occasionne pour le peuple d'Israël qui l'offre au Beth Hamikdache.

Cependant, l'usage de l'expression restant de mitsva reste quelque peu étonnant au sujet d'une mitsva. Il serait donc intéressant de trouver ce qui motive les sages à parler du balancement en termes de restant de mitsva. En d'autres termes, il faut mettre en lumière en quoi le fait que le balancement soit un restant de mitsva peut éclairer la compréhension du thème du balancement traité par la guemara.

5. Sens et origine du parallèle posé par Rava entre le balancement des deux pains et des deux moutons de chavouot et celui des arba minim

Rachi explique ainsi les mots de Rava:

רש"י מסכת סוכה דף לז ב' ד"ה וכן לולב

וכן בלולב - מוליך ומביא מעלה ומוריד.

Rachi sur Souca 37 b

Il en va de même pour les quatre espèces: il doit également effectuer un balancement des quatre espèces dans les quatre directions, puis vers le haut et vers le bas.

Selon Rachi, Rava pose un parallèle entre les deux pains et les deux moutons d'une part et les quatre espèces. De la même manière qu'on doit balancer les premiers, on doit balancer les quatre espèces vers les quatre points cardinaux, le haut et le bas. Rava nous donne donc la source des balancements des quatre espèces pendant le Hallel: le balancement des quatre espèces imite celui des deux pains et les deux moutons.

Rachi sur Souca
38a

Rachi sur Souca
37b

D'où la question suivante: Quel rapport y a-t-il entre les offrandes de chavouot et les quatre espèces de soukot? Il faut expliquer le sens du parallèle établi par Rava, pour comprendre pourquoi il est justifié de déduire le balancement des quatre espèces de celui des offrandes de chavouot.

6. Rapport entre le balancement des arba minim et envoyer des flèches dans les yeux de satan

Tout en balançant les quatre espèces, Rav A'ha disait que cet acte envoie des flèches aux yeux de Satan. En d'autres termes, le balancement crève les yeux de Satan.

Ce passage soulève plusieurs interrogations:

5. L'origine du lien entre la hala'ha du balancement et envoyer des flèches dans les yeux du satane est obscure.
6. Il faut éclaircir le motif profond qui amène la guemara à rapporter cette **histoire de type agadique** au milieu de l'étude sur les **détails hala'hiques** du balancement.

II. PROPOSITION DE REPONSE

1. Sens des balancements

1. 1 Les questions précédentes semblent pointer vers l'idée suivante: nous avons vu que la définition de base de la mitsva des quatre espèces, consiste uniquement à les tenir en main durant l'espace d'un instant. Ce point différencie cette mitsva des autres mitsvot.

En général, pendant que nous accomplissons une mitsvat 'assé -commandement positif-, notre corps est entièrement mobilisé à accomplir la mitsva. C'est pourquoi, l'accomplissement de l'acte de mitsva ne peut indiquer extérieurement qu'il s'agit d'une mitsva, et c'est uniquement l'intention de l'auteur de cet acte qui transforme ce geste physique en mitsva.

Prenons l'exemple de la mitsva de manger de la matsa. Si l'on observe deux hommes qui mangent de la matsa le soir du seder. L'un mange de la matsa pour se nourrir, l'autre pour accomplir la mitsvat assé -commandement positif-, de manger le volume d'une olive de matsa le soir du 15 nissan. Extérieurement, ils font le même acte, mais ce qui les distingue c'est l'intention de chacun d'eux. Il n'y a pas de possibilité de manger autrement pour montrer que l'on mange pour la mitsva. On peut faire une béra'ha avant de manger la matsa, mais on ne peut pas indiquer par un acte expressif que l'acte de manger est réalisé dans une intention de mitsva. La bouche est totalement occupée à manger elle ne peut rien faire d'autre que cela. L'homme ne peut pas utiliser sa bouche d'une façon qui montrerait que la bouche mange pour accomplir la mitsva de manger de la matsa. Il en va de même pour la quasi-totalité des mitsvot positives: la partie du corps qui fait la mitsva est prise dans cet acte et le corps n'est pas libre d'indiquer qu'il réalise une mitsva et non un acte profane.

1. 2 La mitsva de tenir les arba minim est une exception à cette généralité. La mitsva se limite à tenir les quatre espèces, les mains restent donc libres de leur mouvement tout en accomplissant la mitsva de tenir les quatre espèces.

1. 3 C'est là qu'intervient le balancement. Tout en accomplissant la mitsva de tenir les arba minim, les mains restent disponibles pour faire un acte qui exprime que l'acte de tenir les arba minim est une mitsva et non un simple acte profane.

La disponibilité des mains est utilisée pour exprimer par un acte, l'intention intérieure de faire une mitsva et non un acte profane. A présent, nous pouvons retrouver cette lecture de l'acte de balancement dans le commentaire de Rachi sur notre guemara:

רש"י מסכת סוכה דף לז ב' ד"ה למי שארבע רוחות שלו

למי שארבע רוחות שלו - מצוה זו אנו עושין לשמו, כן מראה בהנפתו

Rachi sur Souca 37 b

(Il balance) à l'intention de Celui qui possède les quatre points cardinaux: Il montre par le balancement (vers les quatre directions) que nous accomplissons cette mitsva à Son intention.

Rachi sur Souca
37b

Rachi explique que le balancement dans les quatre directions montre que nous accomplissons l'acte de tenir les deux pains et deux moutons dans l'intention d'accomplir une mitsva pour le nom d'Hachem, autrement dit, dans l'intention de faire un acte porteur d'une dimension spirituelle et divine. Rachi veut dire que la mitsva première est de tenir les deux pains et deux moutons dans ses mains. Cependant, pendant que les mains tiennent ces offrandes, elles ont la possibilité d'exprimer que l'acte de tenir est une mitsva, accomplie à l'intention du créateur, Celui qui possède les quatre points cardinaux. Au lieu de restreindre l'intention de tenir les offrandes pour la mitsva, à une pensée intérieure, la Tora nous demande explicitement, dans le cas des deux moutons et des deux pains, d'exprimer par un balancement vers les quatre directions qu'il s'agit d'un acte de mitsva.

1. 4 Il en va de même pour le balancement vers le haut et le bas. Tout en accomplissant la mitsva de tenir les offrandes de chavouot, les mains peuvent exprimer que cet acte est réalisé à l'intention du créateur du monde, Celui qui possède ciel et terre.

A présent nous pouvons relire la guemara à la lueur de cette explication:

תלמוד בבלי סוכה דף לז ב'

ומוליך ומביא, מעלה ומוריד, [...]

אמר רבי יוחנן: מוליך ומביא - למי שהארבע רוחות שלו, מעלה ומוריד - למי שהשמים והארץ שלו.

Talmud Souca 37 b

Il pose les deux pains sur les deux moutons, puis il place ses bras en dessous, puis il les (soulève et les) balance ainsi: vers l'avant vers l'arrière (et gauche-droite), puis vers le haut et vers le bas. [. . .]

Rabbi Yo'hanane dit: il balance dans les directions avant-arrière (et gauche-droite), à l'intention de Celui qui possède les quatre points cardinaux. Il déplace vers le haut et vers le bas, à l'intention de Celui qui possède ciel et terre.

Talmud traité
Souca 37 b

Rabbi Yo'hanane explique l'obligation supplémentaire de balancer les offrandes de chavouot, en plus de celle de les tenir en main, par la nécessité d'exprimer par le balancement que l'acte de tenir n'est pas un acte profane, mais qu'il est une mitsva ordonnée par le créateur et possesseur du monde.

Notons que cette lecture des balancements est rapportée dans la hala'ha³.

2. Rapport entre les quatre espèces et les deux pains et deux moutons

Nous comprenons à présent pourquoi la guemara ouvre l'étude sur le balancement des quatre espèces, en rapportant le balancement des offrandes de chavouot. Le point commun entre les offrandes de chavouot et les quatre espèces est que la mitsva des quatre espèces consiste simplement à les tenir en main. Les mains sont donc libres pour effectuer le même balancement que pour les offrandes de chavouot: un balancement expressif du caractère religieux de l'acte de tenir les quatre espèces en main. Le balancement des quatre espèces vers les quatre directions et vers le haut et le bas, exprime par un acte extérieur, l'intention intérieure d'accomplir la mitsva de "tenir les arba minim" au nom de Celui qui possède les quatre directions et qui est créateur du ciel et de la terre. Autrement dit, le balancement exprime l'intention intérieure de faire un acte porteur d'une dimension spirituelle et divine et non un acte profane.

³ Voir Choul'hane arou'h Ora'h 'hayim chap. 651 § 9 et Biour hala'ha ad hoc.

Rava exprime tout cela en peu de mots:

תלמוד מסכת סוכה דף לו ב'

ואמר רבא: וכן בלולב.

רע"י:

וכן לולב - מוליך ומביא מעלה ומוריד.

Talmud Souca 37 b

Rava dit: Il en va de même pour les quatre espèces.

Rachi sur Souca 37 b

Il en va de même pour les quatre espèces: il doit également effectuer un balancement des quatre espèces dans les quatre directions, puis vers le haut et vers le bas.

Talmud Souca 37 b
et Rachi sur Souca
37 b

Rachi précise bien que la comparaison de Rava porte sur le mode de balancement du loulav.

3. Balancement dans un but protecteur des mauvais vents et rosées

תלמוד בבלי סוכה דף לו ב'

במערבא מתנו הכי, אמר רבי חמא בר עוקבא אמר רבי יוסי
ברבי חנינא: מוליך ומביא - כדי לעצור רוחות רעות, מעלה
ומוריד - כדי לעצור טללים רעים.

Talmud Souca 37 b

En Erets Israël on l'enseigne ainsi: Rabbi 'Hama bar Oukva dit au nom de Rabbi Yossi bar 'Hanina: il balance dans les directions avant-arrière (et gauche droite), afin d'arrêter les vents mauvais; il balance vers le haut et vers le bas afin d'arrêter les mauvaises rosées.

Talmud Souca 37 b

La guemara rapporte une deuxième possibilité de lecture du balancement des offrandes de chavouot et des quatre espèces au nom de Rabbi Yossi bar 'Hanina.

Puisque les mains restent libres de leurs mouvements tout au long de l'application de la mitsva, elles peuvent utiliser cet acte de mitsva pour faire une autre mitsva: celle de se tourner vers Hachem et lui demander de nous protéger des mauvais vents en provenances des quatre directions et des mauvaises rosées qui viennent de la terre, montent puis redescendent sur les récoltes. La mitsva de tenir les quatre espèces peut être utilisée pour faire un autre acte transcendant qui relie l'homme à Hachem.

Ce deuxième acte est de faire une prière au maître du monde, pour qu'il nous épargne des vents et rosées qui pourraient nous nuire.

L'idée reste la même que selon la première lecture de la guemara, il ne s'agit que d'une variante de la première lecture. La mitsva de tenir les quatre espèces laisse les mains libres de faire une seconde mitsva tout en continuant d'accomplir celle de tenir les quatre espèces. L'homme qui tient les quatre espèces, fait une mitsva, un acte à dimension spirituelle. Dans cette disposition d'esprit, quand l'homme se rend compte que ses mains ne sont pas totalement occupées par cette mitsva, il désire que tout son corps participe à ce service divin qui donne une dimension spirituelle à son existence. L'homme cherche donc à faire un acte à dimension spirituelle avec le mouvement de ses mains qui tiennent les quatre espèces. Dans cet état d'esprit, il utilise ses mains pour faire un acte de prière: demander à Dieu de le protéger des mauvais vents en provenance des quatre directions et des mauvaises rosées qui viennent de la terre, montent, puis se posent sur les récoltes.

Notons que cette lecture des balancements est rapportée dans la hala'ha⁴.

4. Sens de l'appellation "chéyaré mitsva"

A présent, le choix de la guemara de définir le balancement comme un "chéyaré mitsva" -restant de mitsva- prend un nouveau relief.

תלמוד בבלי סוכה דף לח א'

אמר רבי יוסי בר אבין, ואיתימא רבי יוסי בר זבילא: זאת אומרת שירי מצוה מעכבין את הפורענות. שהרי תנופה שירי מצוה היא, ועוצרת רוחות וטללים רעים.

Talmud Souca 38 a

Rabbi Yossi Bar Avine dit au nom de Rabbi Yossi bar Zevila: on peut en déduire que les restants d'une mitsva repoussent le châtement. En effet, le balancement (des deux pains et deux moutons) est un restant de mitsva et pourtant il arrête les vents mauvais et les mauvaises rosées.

Rava dit: Il en va de même pour les quatre espèces.

Talmud Souca 38 a

La terminologie "chéyaré mitsva" -restant de mitsva- exprime le processus intérieur qui se déroule dans l'homme qui tient les deux pains et moutons et qui par cela accomplit déjà une mitsva, mais la Tora exige de lui d'utiliser le *reste du corps* disponible pour accomplir un *restant de mitsva*. Les mains qui font la mitsva de tenir les offrandes, peuvent être utilisées pour exprimer qu'elles font une mitsva à l'intention de Celui qui possède le monde, c'est la première explication de la guemara de l'obligation supplémentaire de balancer les offrandes de chavouot, pour exprimer que l'acte de tenir est une mitsva ordonnée par le Créateur et Possesseur du monde.

⁴ Voir Choul'hane arou'h Ora'h 'hayim chap. 651 § 9 et Biour hala'ha ad hoc.

Les mains peuvent également être utilisées pour se tourner vers Hachem par le balancement et lui demander de nous protéger des mauvais vents en provenances des quatre directions et des mauvaises rosées qui viennent d'en haut ou d'en bas.

Le balancement est un "chéyaré mitsva" car il est le restant de la disponibilité des mains à accomplir une seconde mitsva.

5. Choix des versets du hallel pendant la lecture desquels on doit effectuer un balancement

Le choix des versets du hallel pendant la lecture desquels on doit effectuer un balancement, s'explique à la lueur de ce qui précède.

תלמוד בבלי מסכת סוכה דף לז ב'

משנה. והיכן היו מנענעין? בהודו לה' תחילה וסוף, ובאנא ה' הושיעה נא, דברי בית הלל,

Talmud Souca 37 b

Michna: A quel endroit (du hallel) fait-on le balancement? A "Hodou lachem" -Louez Hachem...- en début et fin (du hallel), à "Ana hachem hochia na" -De grâce, Hachem, sauve nous- selon l'opinion de Beth Hillel.

Talmud Souca 37 b

5. 1 Le balancement à "Hodou lachem ki tov ki léolam 'hasdo", semble s'apparenter à la première lecture du sens des balancements: balancer à l'intention de Celui qui possède ciel et terre. La mitsva de tenir les quatre espèces est utilisée pour louer Dieu maître du monde, dont la bonté est éternelle et qui nous a transmis un mode d'accès à une dimension spirituelle de notre existence: les mitsvot. L'idée du balancement peut se résumer ainsi à travers la lecture du verset: Louez Dieu, possesseur des quatre directions, du ciel et de la terre, car il est bon et car sa bonté est éternelle.

5. 2 Le balancement à "Ana hachem hochi'a na" se rattache plutôt à la seconde lecture du balancement: faire une prière au maître du monde, pour qu'il nous épargne des vents et rosées qui pourraient nous nuire. Dans le hallel, on implore le secours d'Hachem: "Ana hachem hochia na". La michna nous enjoint d'utiliser les mains libres pendant la mitsva de tenir les quatre espèces, afin d'implorer le secours d'Hachem des dangers qui peuvent nous atteindre des quatre points cardinaux et du ciel et de la terre. L'idée du balancement peut se résumer ainsi à travers la lecture du verset: De grâce Hachem, sauve nous des dangers qui peuvent nous atteindre des quatre points cardinaux et du ciel et de la terre.

6. Sens de la controverse entre Beth Hillel et Beth Chamay

La controverse entre Beth Hillel et Beth Chamay s'inscrit parfaitement dans cette lecture. Rappelons les données de cette controverse:

Beth Hillel et Beth Chamay s'accordent sur l'obligation de balancer les quatre espèces à "Ana hachem hochi'a na" -De grâce, Hachem, sauve nous- mais divergent quant à "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite-.

תלמוד בבלי מסכת סוכה דף לו ב'

ובאנא ה' הושיעה נא, דברי בית הלל, ובית שמאי אומרינן: אף
באנא ה' הצליחה נא.

Talmud Souca 37 b

[...] à "Ana hachem hochia na" -De grâce, Hachem, sauve nous-
selon l'opinion de Beth Hillel. Beth Chamay disent: même à "Ana
hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite-.

6. 1 Beth Hillel estime que l'homme peut utiliser la mitsva de tenir les quatre espèces pour implorer le secours d'Hachem, car la détresse de l'homme fait que l'acte d'implorer le secours se rattache au monde des mitsvot. Implorer Dieu quand on est en détresse est une manière de donner un sens à l'épreuve et de l'attribuer à la volonté divine. C'est pourquoi, cette prière peut se greffer à la mitsva de tenir les quatre espèces. Mais demander la réussite n'est pas un acte religieux en soi, car la réussite ne se rattache pas obligatoirement à une mitsva. C'est pourquoi Beth Hillel pense qu'il ne faut pas faire de balancement à "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce Hachem donne nous de la réussite-. Bien sur, on peut également utiliser la réussite matérielle dans une fin spirituelle, (on peut par exemple travailler pour s'acheter un loulav), mais chez le commun des hommes, la réussite matérielle n'est pas recherchée systématiquement dans l'intention de faire des mitsvot. Selon Beth Hillel, il n'est pas juste d'utiliser la mitsva de loulav pour demander une réussite qui reste, pour la plupart des hommes, au niveau matériel et profane.

6. 2 Beth Chamay est plus exigeant envers les hommes: Beth Chamay estime que la réussite doit également être demandée à Hachem dans une optique religieuse. Or, si la réussite matérielle est demandée dans une fin spirituelle, cette demande devient également une prière de mitsva. Dans ce contexte, Beth Chamay estime que la prière pour la réussite peut assurément faire l'objet d'une utilisation de la mitsva de tenir les quatre espèces. D'où l'opinion de balancer les quatre espèces même à "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite.

6. 3 Dans cette controverse, on retrouve le schéma classique qui divise Beth Hillel et Beth Chamay dans l'ensemble du Talmud⁵. Hillel, fondateur de l'école qui porte son nom, est décrit comme un homme tolérant et compréhensif envers tous les hommes. Chamay est un homme plus sévère, plus exigeant et plus strict. Cette différence d'approche se traduit dans notre étude: l'opinion de Beth Hillel est conforme aux hommes comme ils sont dans la réalité, avec leurs faiblesses inhérentes à la nature humaine. En général, les hommes ne sont pas au niveau de pouvoir utiliser systématiquement la réussite matérielle dans une fin spirituelle. D'où l'opinion de Beth Hillel sur "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite.

Beth Chamay, plus exigeant, préfère adapter la hala'ha au niveau d'une certaine élite spirituelle, pour laquelle la réussite peut assurément faire l'objet d'une utilisation de la mitsva de tenir les quatre espèces. Pour une élite spirituelle, il est approprié de considérer la réussite matérielle comme un simple moyen de réaliser la Tora. D'où

⁵ Voir Talmud Chabbat 31 a.

l'opinion de balancer les quatre espèces même à "Ana hachem hatsli'ha na" -De grâce, Hachem, donne nous de la réussite.



Conclusion

SENS DU RAPPORT ENTRE LE BALANCEMENT DES ARBA MINIM ET ENVOYER DES FLECHES DANS LES YEUX DU SATAN

Revenons au passage agadique de la guemara sur le balancement des arba minim, au sens apparemment très obscur:

תלמוד בבלי מסכת סוכה דף לח א'

רב אחא בר יעקב ממטי ליה ומייתי ליה, אמר: דין גירא בעיניה
דסטנא.

Talmud traité Souca 38 a

Rav A'ha bar Yaacov disait en balançant les quatre espèces: c'est une flèche dans les yeux de Satan.

Talmud Souca 38 a

Selon notre lecture du sens des balancements, ce passage devient particulièrement parlant:

Le Satan est la personnification imagée du mauvais penchant -yetser hara- qui est en chacun de nous. Le mauvais penchant est ce qui nous pousse à refuser d'accomplir les mitsvot et de régler notre comportement selon la Tora. La Guemara attire notre attention sur notre sensibilité à la capacité qu'ont nos mains d'exprimer librement notre lien avec Dieu pendant l'accomplissement de la mitsva de tenir les quatre espèces. Cette capacité montre notre attachement à la Tora et notre volonté d'utiliser tous les moyens en notre possession pour faire un acte à dimension spirituelle et divine